

La réforme des retraites s'annonce mal !

Par **JACQUES BICHOT, Economiste, professeur émérite à l'Université Lyon 3***



Après le 7^{ème} rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur le passage des annuités aux points (27 janvier) puis son 8^e rapport présentant des projections actualisées en vue du rendez-vous retraites de 2010 (14 avril) et enfin son « dossier » présentant une étude d'impact relative à trois hypothèses de réformes paramétriques (11 mai), le gouvernement a pris le relais en dévoilant le 16 mai au soir son « Document d'orientation sur la réforme des retraites ». Il semblerait donc que l'on soit sur la bonne voie pour « apporter une réponse durable aux difficultés financières de nos régimes de retraite, en agissant sur leurs causes structurelles », premier objectif fixé par ce Document.

Pourtant, à mon humble avis d'économiste étudiant la question des retraites depuis trente ans, ce cru 2010 s'annonce mal : les causes réelles du problème des retraites en France n'ont pas été pointées du doigt, et les ressorts du comportement humain sont ignorés au profit d'un traitement bureaucratique des problèmes.

Le bouc émissaire démographique

Pour réformer utilement, il faut se faire une idée claire de ce qui ne va pas. Or nos dirigeants ont zappé les erreurs commises depuis des décennies : ils mettent à tort les difficultés de nos régimes de retraites sur le compte de la démographie, ce qui leur évite de poser la question vitale de la (mauvaise) gouvernance du système.

Trois variables démographiques importent en matière de retraite : la natalité, l'espérance de vie, et l'espérance de vie en bonne santé. Quand la natalité est nettement inférieure au niveau requis pour assurer le renouvellement des générations, les retraites par répartition souffrent forcément. En revanche, l'augmentation de l'espérance de vie ne

pose aucun problème insurmontable dès lors que l'espérance de vie en bonne santé croît parallèlement : les êtres humains peuvent en moyenne travailler jusqu'à un âge plus avancé tout en jouissant de vacances de troisième âge tout aussi longues avant d'aborder le quatrième âge, celui de la fragilité et de la dépendance.

En France, le baby-boom a pris fin en 1974 sans que le nombre annuel des naissances s'effondre : il est rarement descendu en dessous de 750 000. Il aurait mieux valu dépasser régulièrement les 800 000, mais le problème posé au système de retraites français est minime en comparaison de celui auquel sont confrontés ses homologues italien, espagnol et allemand. Les difficultés françaises viennent de ce qu'on a confondu avec une situation démographique ordinaire celle qui a prévalu de 1970 à 2005. Il y avait alors beaucoup de personnes âgées de 20 à 60 ans, en raison du baby-boom, et des effectifs anormalement faibles au delà de 60 ou 65 ans, du fait de la faible natalité qui prévalut de la Belle Epoque jusqu'à la Libération. Cet âge d'or des retraites a été mis à profit par nos dirigeants pour distribuer de plus en plus à des retraités de plus en plus jeunes, sans pour autant prélever sur les actifs au delà du supportable.

Cette générosité n'aurait pas trop tiré à conséquence si ces dirigeants avaient écouté Alfred Sauvy : « *nous ne préparons pas nos futures pen-*

“Les causes réelles du problème des retraites en France n'ont pas été pointées du doigt”

sions par nos cotisations vieillesse, mais par la mise au monde et l'éducation de nos enfants ». Mais ils préférèrent faciliter le versement des cotisations en disant aux travailleurs que plus ils en paieraient, meilleures seraient leurs pensions. Cette faribole démagogique a constitué une faute lourde, car les Français nés durant le baby-boom ont cru naïvement qu'ils pourraient bénéficier de pensions aussi généreuses que celles obtenues par leurs parents qui avaient eu 2,6 à 2,8 enfants par femme, même s'ils n'en avaient eux-mêmes que 1,8 à 2.

Il aurait fallu dire clairement aux travailleurs : des pensions confortables perçues depuis des âges précoces, c'est possible pour vos parents parce qu'ils ont élevé (et pas trop mal) beaucoup d'enfants ; mais vous qui avez choisi d'en avoir moins, ne rêvez pas : vous devrez choisir entre de très longues vacances de troisième âge avec un budget mensuel modeste, ou des départs en retraite moins précoces assortis de pensions mensuelles plus substantielles.

Autrement dit, il aurait fallu expliquer que les règles applicables aux liquidations réalisées en 1980 ou 1990 ne présageaient en rien de celles qui seraient applicables en 2010 puis 2020. Et il faudrait reconnaître aujourd'hui que nos difficultés viennent des promesses inconsidérées qui ont été faites par démagogie et par méconnaissance du fonctionnement réel des retraites par répartition. En distribuant les droits à pension future au prorata des cotisations vieillesse versées aujourd'hui, en classifiant « *non contributifs* » la petite fraction de ces droits qui est liée à l'éducation des enfants, le législateur français a fait fonctionner une planche à faux droits : il faut avoir le courage de le reconnaître, et d'expliquer que la conséquence inéluctable de cette distribution de faux droits est leur dévalorisation. Se livrer à cette opération subrepticement, insuffisamment et maladroitement, comme on le fait depuis 1993, retarde l'assainissement requis pour que la France renoue avec la croissance et le plein emploi.

L'erreur dirigiste

En matière de retraites, les dirigeants de la France font confiance aux lois et pas aux Français. Pourtant, si l'on faisait un concours de bêtise, le Code de la Sécurité sociale surclasserait de loin nos concitoyens. Et il y a longtemps que les économistes l'ont démontré : l'efficacité d'hommes libres et responsables est très supérieure à celle d'individus contraints par d'innombrables règlements et mis à l'abri des conséquences de leurs actes.

La réforme de 2003 a été réalisée autour d'un leitmotiv : l'Etat va sauver vos retraites ; obéissez-lui, et tout ira bien. Les Français ont obéi, et tout va mal. Or voici que le Document d'orientation sur la réforme des retraites entonne le même refrain : « *Le Gouvernement entend préserver cette amélioration du niveau des pensions. [...] La liberté donnée aux actifs de choisir leur âge de départ à la retraite aurait un prix élevé, puisque leur pension serait significativement réduite pendant toutes leurs années passées à la retraite* ».

Pour comprendre à quel point ce parti pris liberticide est absurde, il faut savoir ce que le gouvernement rejette : c'est la retraite à la carte avec neutralité actuarielle dans un système à cotisations définies, système en vigueur aux Etats-Unis (150 milliards de dollars d'excédents pour les retraites par répartition américaines en 2009) et en Suède

“En matière de retraites, les dirigeants de la France font confiance aux lois et pas aux Français”

(5 années de réserve). Dans ces pays, où chacun peut liquider sa pension à partir de 60 ou 61 ans, on travaille en moyenne jusqu'à 65 ans, contre 59 ans en France. Et cela n'empêche pas le Gouvernement français de justifier sa préférence pour les solutions dirigistes par une efficacité prétendument supérieure !

Américains et Suédois comprennent très bien que s'ils liquident leur pension dès que la loi les y autorise, leur législation étant équitable ils percevront des pensions mensuelles plus modestes puisqu'ils en bénéficieront plus longtemps. Quelques-uns arbitrent en faveur du loisir, et la plupart en faveur d'une pension confortable, acquise au prix d'une vie professionnelle plus longue. Pourquoi en irait-il différemment des Français ? Ceux d'entre eux qui sont placés dans une situation où leur aisance et celle de leur famille dépend clairement de leur travail – certains salariés, et la grande majorité des agriculteurs, artisans, commerçants et professionnels libéraux – choisissent généralement de travailler plus pour gagner plus. Est-ce que le réalisme de cette formule présidentielle aurait déjà été oublié ?

On comprend que ces dispositions d'esprit capitalistes aient fait écarter les perspectives de réforme systémique qu'avait ouvertes le 7^{ème} rapport du COR : le système suédois, qui sert souvent de modèle, est en effet basé sur une philosophie de liberté responsable. Il est également beaucoup moins inégalitaire que le patchwork de régimes français que le gouvernement ne veut pas unifier. Nous devons donc nous contenter de remplacer la « *retraite à 60 ans* » par la « *retraite à 61 ans* », puis 62 et 63 ans. Mais quand le document gouvernemental nous dit que « *c'est une réforme de société* », comment le croire ? ■

* *Dernier livre paru : Retraites. Le dictionnaire de la réforme, l'Harmattan, 2010*